

# Les aides couplées végétales

**PAC.** Jusqu'au 21 janvier, la Chambre d'agriculture de la Dordogne présente les nouveautés de la réforme qui doit s'appliquer en 2023. Cette semaine coup de projecteur sur les protéines végétales.

Les protéines végétales sont éligibles aux aides couplées dont les légumineuses et les mélanges graminées à condition que les légumineuses soient prépondérantes dans le mélange. L'enveloppe allouée aux protéines végétales peut être de 2 % et vient en complément des 13 % d'aides couplées maximum allouées au sein du premier pilier de la PAC.

## Un soutien renforcé pour les protéines végétales

Plusieurs changements vont dans le sens d'un soutien plus important pour les protéines végétales à savoir :

- Augmentation du volume des aides couplées qui vont passer de 2,3 % du budget du premier pilier en 2023 à 3,5 % en 2027



Le budget pour les protéines végétales va être augmenté. (Ph. Réussir)

- Ouverture des aides couplées protéines végétales aux légumes secs et aux mélanges légumineuses graminées dès lors que la légumineuse est prépondérante.
- Création d'un programme opérationnel dédié. Ce dernier ne se mettrait en place qu'à partir de 2024 et se verrait alloué un budget de près de 40 millions d'euros. D'ici là, il s'agira pour la filière de mettre en œuvre les outils nécessaires : possibilité d'avoir des organisations de producteurs pour les protéines, créer des Organisations de producteurs (OP) voire des Associations d'OP, proposer un plan d'actions (Programme opérationnel)/ OP ou AOP.

	PAC ACTUELLE 2014-2022	PAC 2023-2027	
LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES	Montant identique sur toutes zones	Montant d'environ 150 €/ha identique sur toutes zones	MONTANT UNITAIRE UNIQUE pour toutes les aides : environ 105 €/ha
	5 UGB mini ou contrat avec éleveur	Identique	
	Mélanges légumineuses prédominantes et graminées inéligibles	Éligibles si légumineuses prédominantes dans le mélange et seulement l'année du semis uniquement	
PROTÉINES VÉGÉTALES	Légumineuses fourragères déshydratées (jarosse, luzerne, mélilot, sainfoin, serradelle, trèfle, vesce, mélanges)	Identique	
	Semences légumineuses fourragères (fenugrec, lotier, luzerne, minette, sainfoin, trèfle, vesce)	Fenugrec, lotier, luzerne, minette, sainfoin, trèfle, vesce, + mélilot, jarosse, serradelle	
	Soja	Identique	
	Protéagineux : pois protéagineux, lupin, féverole, semences de petits pois yc mélanges, yc semences	Pois protéagineux + pois cassés, lupin, féverole, semences de petits pois, yc mélanges, yc semences.	
	Légumes secs : pas d'aide	Nouvelle aide couplée Éligibilité : lentilles, haricots secs, pois chiches, fèves	



TARIFS PRÉFÉRENTIELS

05 53 08 81 83

Découvrez les REVUES TECHNIQUES **REUSSIR**

Nourrir votre performance

et **ABONNEZ-VOUS**

lors du renouvellement de votre abonnement à Réussir le Périgord